

Projet
pédagogique
de l'ALSH



« Les enfants DO »

SOMMAIRE

I. L'ORGANISATEUR, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

II. NOS INTENTIONS EDUCATIVES

III. LA DIRECTION, SES MISSIONS, SES PROJETS

IV. NOTRE ACCUEIL DE LOISIRS « LES ENFANTS DO »

V. LES STRUCTURES

VI. NOTRE EQUIPE D'ANIMATION

VII. LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

VIII. L'EVALUATION

IX. LA JOURNEE TYPE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASLH

X. LA VIE QUOTIDIENNE

XI. LES REGLES

XII. LES ACTIVITES

XIII. LA VIE D'EQUIPE

XIV. LES RELATIONS HUMAINES

XV. LES POINTS NON NEGOCIABLES

XVI. LE BUDGET

XVII. L'EVALUATION

CONCLUSION

LES ANNEXES

I. L'ORGANISATEUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON

La Communauté de Commune Rives de l'Ain Pays du Cerdon est un établissement Public de Coopération Intercommunal qui a vu le jour le 1^{er} Janvier 2012 à la suite de la fusion entre la Communauté de Communes de Bugey-Vallée de l'Ain et la Communauté de Commune Pont d'Ain, Priay, Varambon. Cette anticipation sur la loi est dû à la volonté de rester une Communauté de Commune même si le nombre d'habitants fixé par le gouvernement.

Son siège est situé place de l'hôtel de Ville 01640 Jujurieux. Cet établissement est géré par un conseil communautaire composé d'un président Thierry DUPUIS, de six vices présidents ayant chacun un domaine d'intervention spécifique (voir organigramme) et de huit conseillers communautaires qui les aident dans leurs missions. Ces représentants sont élus au suffrage universel direct depuis 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il s'agit d'un système de liste unique (les conseillers communautaires, le maire et ses conseillers municipaux sont sur une seule et même liste), le nombre de représentants siégeant au conseil dépendra du nombre de sièges attribués à la commune.

Pour les communes de plus de 1000 habitants il y a une obligation d'établir une liste de candidats municipaux (une liste supplémentaire est proposée aux habitants de la commune lors des élections municipales). Une fois le vote effectué, la moitié des sièges sont attribués à la liste qui arrive en tête, le reste des sièges étant attribués à la proportionnelle.

Les candidats se présentant doivent obligatoirement occuper un poste de conseiller municipal ou d'arrondissement, nous retrouvons donc dans notre organigramme ci-dessous des élus des quatorze communes constituant la Communauté de Communes.

Les EPIC regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité. A ce jour, la Communauté de Communes compte quatorze communes (voir carte) qui se regroupées afin de gagner en efficacité dans l'élaboration notamment d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

L'aboutissement de ce projet passe notamment par le développement de services ou d'infrastructures en lien avec ses compétences obligatoires, qui sont au nombre de cinq depuis le 1^{er} Janvier 2018 et qui sont passées à sept le 1^{er} Janvier 2020 :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires ; schéma de Cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et carte communale ; zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme.

Pour respecter cet engagement, la CCRAPC souhaite soutenir le secteur industriel local et accompagner les entreprises en développement en leur offrant un foncier de qualité.

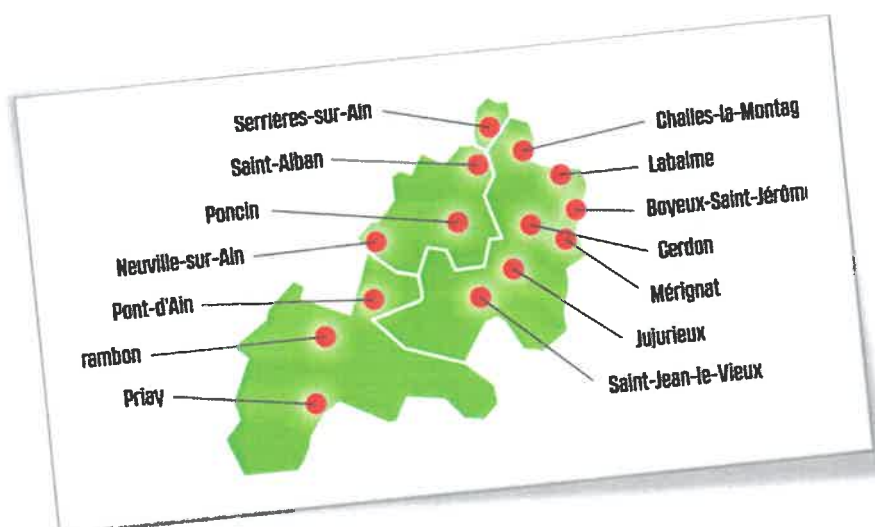
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Assainissement.

Mais aussi par le choix des compétences optionnelles qui traduisent la volonté des élus pour leur territoire :

- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Politique de logement et du cadre de vie. Dans le cadre de la Communauté de Communes, il s'agit du dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) dont le but est de :
 - Lutter contre la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique des logements,

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement,
 - Réhabiliter les logements vacants en vue de développer les logements locatifs à « loyer modéré »
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Les services à la population que ce soit pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse ou les personnes âgées avec la création de nombreux dispositifs répondant aux évolutions démographiques du territoire que nous allons décrire dans la partie suivante.

→ Son territoire : géographiquement, la communauté de communes appartient à la BUCOPA (territoire Bugey Côtière Plaine de L'Ain), elle est située dans le département de l'Ain et dans la Région Auvergne Rhône Alpes.



Comme la carte l'indique ci-dessus et comme nous l'avons vu précédemment, la Communauté de communes compte à ce jour quatorze communes réunissant 14 671 habitants en 2022. Au niveau démographique malgré un nombre de décès qui augmente, nous pouvons constater une légère augmentation de la population de 0.35% en 4 ans (14 620 habitants en 2018) ce qui donne environ 86 habitants au km². Les tranches d'âge les plus représentées sur le territoire sont les 0-14 ans, les 30-44 ans et les 45-59 ans, il s'agit en grande majorité de ménage avec un enfant. Nous constatons malgré tout un vieillissement de la population depuis quelques années.

Ces différents constats viennent appuyer l'importance que donne la communauté de communes à la diversification des services qui sont proposés à une large gamme de tranches d'âges. En effet, cela permet de fixer les ménages dans la Communauté de Communes.

Au niveau socioéconomique, nous pouvons constater que le territoire se porte bien avec 71 % d'actifs et 21 % d'inactifs, le taux de chômage (10% en 2018) est supérieur à la moyenne nationale actuelle (8%). Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans la Communauté de Communes sont les ouvriers qui représentent 18.9%, les employés (15.5%) et les professions intermédiaires (15.4%) alors que les artisans/commerçants et chefs d'entreprises (3.2%) et les agriculteurs/exploitants (1.2%) sont très peu représentés. La présence de ses derniers diminuant au fur et à mesure des années. Ces chiffres sont corroborés par une majorité de diplômes de niveau 5 (30.2% CAP/BEP ; 28.4% BEPC/BC/DNB), et va de pair avec une diminution du taux de scolarisation à partir de 15 ans, ce taux atteignant les 32.3% pour les jeunes de 18 à 24 ans. Ce constat a tendance à évoluer avec un nombre de cadres de professions intellectuelles qui augmente entre 2008 et 2013 du fait d'un territoire de plus en plus prisé grâce à sa forte connexion avec l'agglomération Lyonnaise.

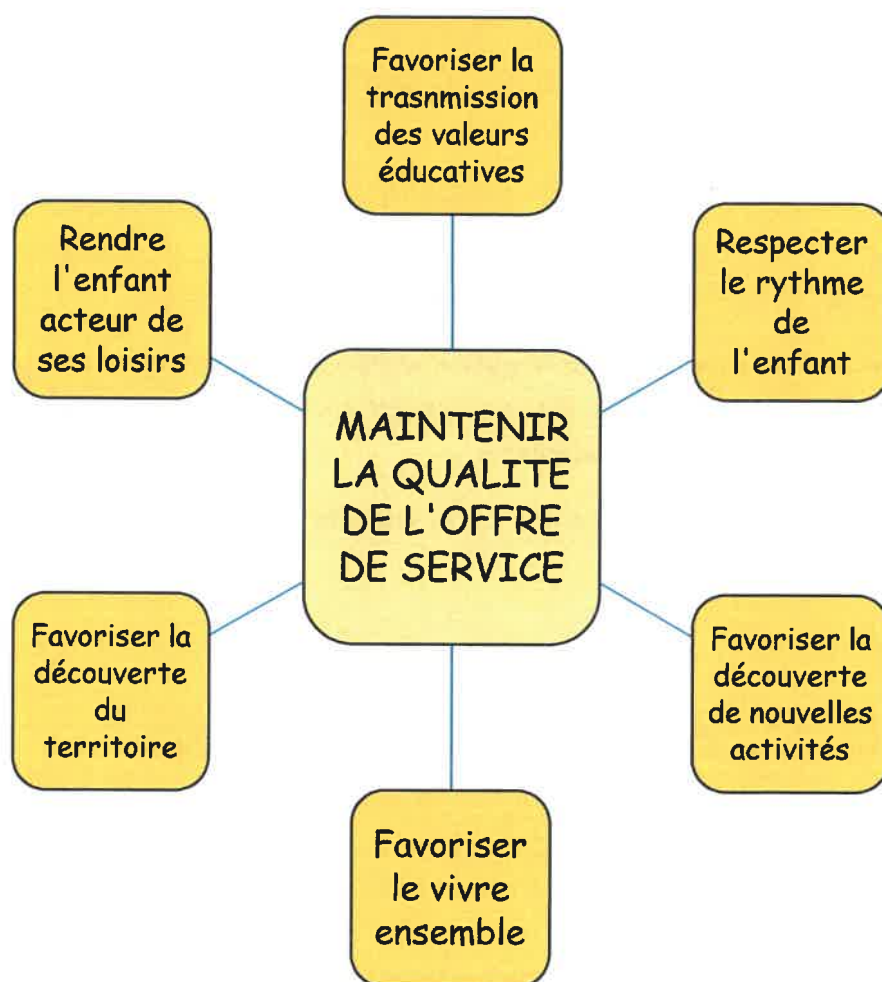
Le dynamisme du territoire se ressent aussi au niveau économique avec un pourcentage de création d'entreprise qui est de 81 % en 2016. En 2015, le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration sont les plus représentés (30.4%) suivi par le secteur du service aux particuliers (23.7%) et ensuite aux entreprises (18.5%). En 2016, cette tendance évolue avec une forte croissance du secteur du service aux particuliers (26%).

Une des principales faiblesses du territoire est la mobilité. En effet, nous sommes sur un milieu rural où le mode de déplacement utilisé le plus fréquemment est la voiture (85.2%) à cause d'une faible présence de transports en commun. Cela constitue un frein à la mobilité des enfants, des jeunes, des personnes âgées ainsi que les habitants n'ayant pas de véhicule et cela a malheureusement, une incidence négative sur l'environnement, qui est point fort du territoire. Seule la commune de Pont d'Ain possède une gare dont les trains permettent de se déplacer sur Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Mâcon. La présence de l'autoroute A40 partant vers l'agglomération de Genève (1h environ) et de l'A42 vers l'agglomération Lyonnaise (45 mn environ) en fait un lieu d'habitation idéal pour les personnes travaillant dans ces deux villes.

Comme nous allons le voir dans la partie suivante, toutes ces données ont orienté les intentions éducatives de la communauté de commune.

II. NOS INTENTIONS EDUCATIVES

Les volontés éducatives de la CCRAPC transparaissent dans plusieurs documents notamment le Projet Educatif Local (PEL), le Projet Educatif De Territoire (PEDT) et la charte qualité des services petite enfance, enfance et jeunesse. Nous retrouvons dans ces textes, concernant le service enfance, les objectifs pédagogiques suivant :



L'objectif se trouvant au centre étant l'objectif éducatif dont découlent plusieurs objectifs pédagogiques.

III. LA DIRECTION, SES MISSIONS, SON PROJET

La direction a pour rôle de gérer l'ensemble de ses structures d'accueil, tout en veillant à l'application du projet pédagogique et du projet éducatif de la Communauté de Communes Rive de l'Ain Pays du Cerdon.

Elle assure l'organisation et le contrôle de l'ensemble des activités proposées aux enfants ainsi que la relation avec les familles. Aussi, la direction a la responsabilité administrative du suivi de l'ensemble des dossiers (facture, CAF, déclaration...) afférents à cette activité. La direction présente un projet pédagogique en cohérence avec le Projet Educatif.

Elle participe au recrutement des animateurs et assurera leur formation.

Elle assure la coordination de toute l'équipe, y compris le personnel d'entretien. Elle contribue aussi au suivi des formations proposées aux animateurs.

La direction souhaite mettre à contribution leurs valeurs et leurs compétences au sein de la CCRAPC. La lutte contre les discriminations sociales, la solidarité, l'équité, le vivre ensemble sont au cœur de nos objectifs.

Elle est aussi à l'écoute des animateurs, des enfants et des familles

IV. NOTRE ACCUEIL DE LOISIRS

« LES ENFANTS DO »

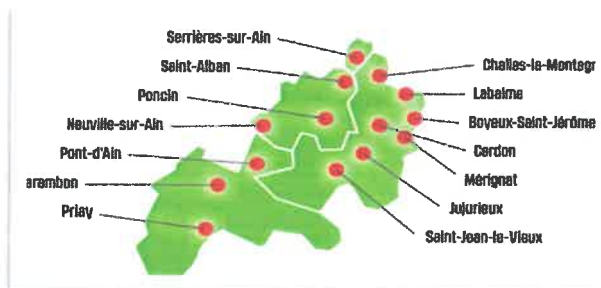
Notre accueil de loisirs « les enfants Do » se situe 5 rue Louise de Savoie 01160 Pont d'Ain.

Il fonctionne en multisite (décentralisé) lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Les différents lieux d'accueil se trouvent dans les communes dépendantes du centre de Pont d'Ain signalées ci-dessous.

La Communauté de Commune est gestionnaire de Centre de Loisirs, Pont d'Ain et Jujurieux qui eux sont responsables des périscolaires de plusieurs communes.

L'Accueil de Loisirs de Pont d'Ain s'occupe des écoles de :

- PONT D'AIN (2)
- VARAMBON
- PRIAY



L'Accueil de Loisirs Jujurieux s'occupe des écoles de :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - NEUVILLE-SUR-AIN | - PONCIN |
| - SERRIERES-SUR-AIN | - CHALLES-LA-MONTAGNE |
| - SAINT-ALBAN | - LABALME |
| - CERDON | - MERIGNAT |
| - BOYEUX-SAINT-JEROME | - JUJURIEUX |
| - SAINT-JEAN-LE-VIEUX | |

V. LES STRUCTURES

Chaque structure met à disposition différentes salles d'activités selon les écoles et parfois des placards de rangement pour le matériel pédagogique semaines à l'avance par l'ALSH et du gros matériel tel que tapis de motricité.

1. PERISCOLAIRE DE PRIAY

L'école de Priay est une école qui fonctionne à 4 jours et demi.

Le périscolaire de Priay dispose de 5 lieux d'accueil dans l'école :

- La salle de motricité ;
- La salle périscolaire ;
- La cantine ;
- La salle des fêtes les mardi et jeudi soir.
Les Lundi et vendredi, cette salle est pour les Ateliers ;
- La cour de récréation.

2. PERISCOLAIRE DE VARAMBON

Le périscolaire de Varambon dispose de 3 lieux dans l'école :

- La salle du périscolaire (qui fait cantine) ;
- La salle de motricité ;
- La cour de récréation.

3. PERISCOLAIRE DU BLANCHON (une des 2 écoles de Pont d'Ain)

Le périscolaire du Blanchon dispose de 2 lieux :

- La salle de motricité ;
- La cour de récréation.

4. PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DU CENTRE DE PONT D'AIN

Le périscolaire de l'école de Pont d'Ain Centre se tient dans le Centre de Loisirs ainsi que les mercredis et les vacances scolaires.

Nous disposons de 8 lieux :

- La salle d'accueil du centre ;
- La salle d'activités manuelles,
- La salle d'activités d'expression ;
- La salle de bricolage ;
- La salle de temps libre ;
- La salle de motricité ;
- La cour de récréation ;
- Le lieu-dit « le stade »

Chaque enfant va sur le périscolaire de son école.

Les horaires des périscolaires

HORAIRES PERISCOLAIRES	MATIN	TAP <i>(Uniquement Priay)</i>	SOIR	MERCREDI MATIN <i>(Uniquement Priay)</i>
BLANCHON	7H15 - 8H		16H20 - 18H45	
VARAMBON	7H - 8H10		16H30 - 18H30	
PONT D'AIN CENTRE	7H15 - 8H10		16H30 - 18H45	
PRIAY	7H - 8H10	15H35 - 16H30	16H30 - 18H30	7H - 8H

5. LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

• 5.1 Les mercredis

Les mercredis, nous accueillons l'ensemble des enfants des communes qui sont rattachées au centre de loisirs de Pont d'Ain mais aussi ceux qui sont dans les communes voisines puisque celles-ci dépendent de la Communauté de Communes ; mais aussi les enfants des communes extérieures (seul le tarif change). Nous fonctionnons soit en journée soit en demi-journée.

Pour les écoles de Pont d'Ain et Varambon, les enfants sont accueillis du matin si nécessaire. Pour les enfants de l'école de Priay, deux animatrices partent avec le bus pour aller les récupérer à la sortie de l'éco

• 5.2 Les vacances scolaires

Les horaires de vacances scolaires sont identiques à celles des mercredis.

Nous sommes ouverts toutes les vacances : une semaine à Noël 4 semaines sur les grandes vacances d'été.

Soit en journée complète, soit en demi-journée avec ou sans repas.

Nous avons une équipe d'animatrices (eurs) permanente pour l'année scolaire sur les périscolaires, vacances et mercredis et nous recrutons des vacataires si besoin sur les vacances.

Les horaires des vacances et mercredis

HORAIRES	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL AVANT LE REPAS	ACCUEIL APRES LE REPAS	ACCUEIL SOIR
MERCREDIS & VACANCES	7H - 9H	11H30 - 12H	13H30 - 14H	16H30 - 18H30

Tous les enfants dont les enfants sont domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes ont la possibilité d'inscrire leurs enfants. Les familles résidentes à l'extérieur ont eux aussi la possibilité d'accéder au service mais les tarifs sont légèrement supérieurs.

L'équipe regroupe des animateurs de tous les sites sur lesquels nous avons un service périscolaire afin de ne pas dépayser les enfants, notamment les plus petits. Elle peut être complétée par animatrices (teurs) vacataires si les effectifs le nécessitent.

VI. NOTRE EQUIPE D'ANIMATION

Notre équipe est composée de 14 animateurs (trices) selon les besoins et les effectifs des différents sites et selon si c'est du périscolaire, des vacances ou les mercredis mais aussi selon leurs diplômes, leurs expériences et leurs profils.

Nos équipes préparent et animent les temps d'activités proposés. Une attention particulière est portée sur l'organisation de travail en équipe et sur la formation. Des temps de préparation en commun nous conduisent à recruter des personnes disponibles et mobilisées.

Pour les animatrices (teurs), connaître chaque enfant dont il a la charge doit être un objectif.

Connaître signifie la possibilité d'échanger plus facilement et de façon plus approfondie avec la famille et l'enfant, la possibilité de comprendre, décoder un maximum de messages de cet enfant, ce qu'il dit, mais aussi ce qu'il communique avec ces actes, ces gestes, ses attitudes...

Il est essentiel d'adapter nos réponses à chaque enfant en fonction de ce qu'il exprime, ses demandes et d'être attentif à la parole de l'enfant.

Pour ce faire, il est judicieux de regrouper les enfants d'âge homogène ayant des besoins, des intérêts, des rythmes de vie relativement proches facilitant ainsi la vie collective, la communication, la mise en place de la vie du groupe (les règles, les moyens matériels...).

C'est à partir de ses éléments que nous proposons d'organiser le collectif en groupe d'âge similaire d'une dizaine d'enfants et d'un animateur, avec, bien évidemment, la possibilité de mixer les groupes d'âges que certains temps de la journée.

L'animateur, au contact direct des enfants, intervient directement auprès d'eux dans des activités, qu'il aura préparé en amont, qu'il aura à mener seul ou en équipe.

Pour mener à bien cette relation, l'animateur devra :

- ✚ Être capable d'écouter l'enfant, de l'encourager, de s'amuser avec lui, d'imaginer, mais aussi de prendre en compte les tâches matérielles, d'avoir et de savoir user de son autorité. Il s'agit là de ses manières d'être, de vivre et de comportement.
- ✚ Être capable d'intervenir au niveau pédagogique en transmettant des savoirs. Il s'agit là de son comportement.

Les rôles de l'animateur sont multiples :

- ✚ Il doit favoriser chez l'enfant la prise de responsabilité et veiller au respect des autres.
- ✚ Il doit agir avec l'enfant dans le respect de sa personnalité, c'est-à-dire, l'accompagner dans ses démarches, et non le faire à sa place.
- ✚ Il doit accepter de faire partie d'un groupe dans une forme coopérative de relations adultes/enfants qui n'entraîne pas la confusion entre les rôles de chacun et des statuts.
- ✚ Il doit partager les RESPONSABILITES en laissant aux enfants celles qu'ils peuvent assurer réellement.

VII. LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Les objectifs de l'ALSH « les enfants do » découlent du projet éducatif de la Communauté de Communes Rives de l'Ain/Pays du Cerdon. Nos valeurs comme la lutte contre les discriminations sociales, économiques, culturelles, ethniques ou géographique sont au cœur de nos objectifs.

De ce fait, l'accès à l'autonomie, au partage, à la solidarité, à la prise de responsabilités et d'initiative, le respect de tous, ou encore la communication sont au cœur de nos projets d'animation.

On parle ainsi de socialisation. C'est un processus d'apprentissage des « normes sociales ».

Comme exemple, se sociabiliser, c'est apprendre à s'adapter à la vie en société qui nous permet de « vivre ensemble ».

Différents projets d'animation peuvent être mis en place par la direction ainsi que l'équipe d'animation.

Des objectifs pédagogiques sont mis en place par la direction mais aussi par l'équipe d'animateurs.

Voir en annexe les différents besoins de l'enfant selon les âges

DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE

● FAVORISER L'OUVERTURE
D'ESPRIT ET LE DECOUVERTE DE
L'AUTRE

● FAVORISER L'ACCES A
L'AUTONOMIE ET A LA
RESPONSABILITE

● APPRENDRE LA NOTION DU
PARTAGE

- Mettre en place des jeux de présentation et collectifs pour apprendre à se connaître
- Proposer des sorties culturelles ;
- Mettre en place des petits groupes fixes par semaine pour permettre la continuité des connaissances entre chacun et des activités proposées ;
- Mettre en place des plannings par groupe, avec chaque jour, un ou deux enfants inscrits à une tâche spécifique quotidienne ;
- Sensibiliser les enfants au respect des différences sociales et culturelles ;
- Mettre en place des activités avec du matériel et des modèles, laisser faire les enfants en toute autonomie tout en restant disponible pour aider, conseiller, etc...
- Mettre en place des ateliers tournants ;
- Faire participer les enfants à mettre les couverts à la cantine, servir les goûters, débarrasser les verres, etc...
- Proposer des ateliers cuisine ;
- Mettre en place des activités avec du matériel spécifique et des jeux de construction où il faut apprendre à partager ;
- Solliciter les enfants à différentes tâches
- Fusionner les différents accueils (RPE, crèche..)
- Partager les cultures

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL

- COMMUNIQUER AVEC LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES
- FAVORISER ET DÉVELOPPER UN LIEU D'ACCUEIL RASSURANT ET VEILLER À SON BIEN ÊTRE DANS LA STRUCTURE ET AVEC AUTRUI
- RESPECTER LE RYTHME DE L'ENFANTS

- Mettre un « Quoi de neuf aujourd'hui » pour que chacun s'exprime sur la veille, ses ressentis, sa position et son intégration dans le groupe et au sein de l'équipe ;
- La direction et l'équipe sont toujours à l'écoute de l'enfant et trouvent des solutions ensemble ;
- Communiquer et dialoguer avec sa famille, mettre en place des rendez-vous et savoir les guider vers les bonnes personnes ou professionnels si besoin ;
- Installer un temps d'accueil rassurant avec le sourire, la politesse et la courtoisie, l'écoute et la dialogue ;
- Mettre en place des lieux de structure chaleureux et de repère comme des coins lecture etc...
- Chaque matin faire un rituel pour expliquer la journée ;
- Réaliser une affiche des émotions avec les enfants ;
- Laisser les enfants se diriger vers leurs activités au choix
- Inculquer les règles de vie en parlant du respect envers autrui et du matériel
- En s'adaptant aux différences de chacun
- Accepter qu'un enfant veuille être seul et ne pas le forcer à faire l'activité mais plutôt le motiver ;
- Faire des temps calme, sieste, lecture.

DEVELOPPER LA CURIOSITE CHEZ L' ENFANT

• AMENER L'ENFANT A DECOUVRIR DES ACTIVITES

• TRAVAILLER AVEC L'ENVIRONNEMENT NATUREL

- Proposer des activités variées ;
- Solliciter l'enfant à choisir un thème
- Alimenter la source des « pourquoi »
- Engager les enfants dans des discussions du quotidien ;
- Faire travailler son imaginaire ;
- Faire participer des intervenants ;
- Instaurer des coins lecture ;
- Débattre sur des thèmes ;
- Passer du temps dehors dès que possible ;
- Prévoir des sorties découvertes ;
- Demander aux enfants ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent ;
- Faire prendre le temps à l'observation, l'émerveillement, à l'exploration ;
- Laisser à l'enfant le droit de se salir les mains, de manipuler, de toucher ;
- Respecter la nature, lui expliquer qu'elle est « vivante »
- Faire des activités en lien avec la nature

VIII. L'EVALUATION

La démarche pédagogique suivante permet d'élaborer nos projets d'animations et nos programmes d'activités. A l'aide de des objectifs opérationnels et des moyens mis en œuvre, l'équipe pédagogique nous permet à chaque fin de période de réaliser notre évaluation et d'adapter pour la période suivante les éléments à améliorer. Elle permet de savoir si les objectifs pédagogiques ont été compris et atteints et de vérifier si les moyens mis en œuvre pour leurs réalisations ont été efficaces.

IX. LA JOURNEE TYPE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

1. Le périscolaire

- Le temps d'accueil du matin varie selon les horaires d'école de différents sites. Mais les créneaux sont de 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h45.

L'équipe de chaque structure accueillera tous les enfants et familles afin de pouvoir cocher l'enfant sur la liste ou sur la tablette et de noter les éventuelles informations concernant l'enfant (traitement médical exceptionnel, fatigue, problème au sein de la structure, etc...)

Différentes activités leurs sont proposées à leur arrivée mais le matin, les enfants sont en jeux libres : jeux de sociétés, jeux de constructions, dessins, baby-foot...

- Le temps d'accueil du soir varie aussi selon les horaires d'école de chaque site mais les créneaux sont entre 15h35 à 18h45.

Les animateurs récupèrent les enfants qu'ils ont sur leurs listes d'inscription dans chaque classe. Une fois que les enfants ont été récupéré, chaque animateur récupère son groupe et se dirigent dans leur salle respective. Un goûter, qui a été préparer en amont, leur est servi.

Une fois que le goûter a été fait, des activités leurs sont proposées, mais plus élaborées que le matin. Un planning a été établi par la direction afin que les objectifs et temps d'activités soient respectés.

- Le lundi : activité manuelle
- Le mardi : activité sportive
- Le jeudi : activité manuelle
- Le vendredi : jeux libres
-

C'est un temps de partage entre les enfants et les animateurs qui ont un rôle important à « jouer ». L'animateur est le maître du jeu. Il explique, donne les règles et participe. Les activités proposées devront répondre aux besoins et à l'âge de l'enfant.

L'équipe d'animation se tiendra à la disposition des familles pour répondre à leurs éventuelles questions et faire passer des informations, si besoin, sur leur enfant.

Un animateur par site est en charge de la tablette et des transmissions des informations le matin et le soir. C'est le référent du site.

2. Le mercredi et les vacances scolaires

Les temps d'accueil et le déroulement de la journée sont les mêmes pour les mercredis et les vacances scolaires.

➤ 7h à 9h et 16h30 à 18h30 : horaires des temps d'accueil

Le matin, l'accueil se fait de 7h à 9h. L'équipe accueille tous les enfants inscrits sur leur liste et les pointe sur la tablette au fur et à mesure de leur arrivée et de leur départ.

Ce temps d'accueil est très important pour l'enfant et la famille. C'est un moment d'échange et de communication pour noter, si besoin, une information exceptionnelle (traitement exceptionnelle avec ordonnance, humeur de l'enfant, problème, etc...).

Une fois que l'enfant est accueilli, l'animateur prend le temps de l'accompagner (plus souvent pour les 3-6 ans) et de l'amener à son rythme vers les autres enfants en lui proposant différentes activités libres : jeux de société, jeux de construction, baby-foot, dessin, lecture.... C'est tout de même un moment de partage et de communication avec l'équipe.

Il est important de respecter ses choix de vouloir jouer ou non, seul ou avec des copains afin de respecter son rythme et ses besoins pour pouvoir se mettre en confiance pour la journée.

Le soir, l'accueil se fait de 16h30 à 18h30.

Les enfants sont en jeux libres avec la participation des animateurs.

Le temps d'accueil du soir est aussi important que celui du matin. C'est un temps de communication avec les familles sur la journée qui vient de s'écoulée. L'équipe est à l'écoute

des familles si elles ont des questions et communique, si besoin, des informations sur leur enfant.

Un animateur est en charge de pointer sur la tablette et de faire passer les informations.

L'animateur du matin étant différent de celui du soir, un cahier de communication est mis en place pour noter les informations importantes passées dans la journée.

- 9h à 9h30 : rangement des jeux, regroupement des groupes avec un « quoi de neuf » et présentation de la journée

Chaque animateur récupère son groupe et se dirige vers sa salle respective.

C'est un temps d'échange entre les enfants et les animateurs. Chacun se présente, c'est un temps « qui suis-je » et « quoi de neuf » mais aussi d'écoute, de ressentis et de partage sur des activités qu'ils ont pu faire la veille.

Les animateurs vont leur expliquer le déroulement et les activités de la journée. Mais aussi faire un rappel de règles pour que la journée se déroule bien.

- 9h30 à 11h30 et 14h15 à 15h45 : temps d'activités

Les activités sont préparées et définies à l'avance, en rapport avec un thème particulier, lors des réunions prévues à cet effet.

Plusieurs activités seront proposées au cours de la journée : manuelle, sportive, culturelle...

Il est important de varier les activités afin de permettre à l'enfant de s'épanouir et répondre aux besoins de chacun, selon les âges et qui répondent aux objectifs du projet éducatif...

- 11h à 12h15 : transport du mercredi

Deux animateurs partent en car pour récupérer les enfants de l'école de Priay qui est à 4 jours et demi. Chaque animateur a ses listes d'enfants rattachés à chaque classe et selon leurs âges.

Le bus les ramène ensuite sur le Centre de Loisirs et les enfants entre 3 et 6 ans rejoignent les autres groupes de petits et les plus grands font une récréation jusqu'à 12h15 pour leur permettre de « se défouler » avant le repas.

2.1 La restauration

➤ 11h45 à 13h30 : TEMPS DU REPAS

Le temps du repas est un temps d'animation à part entière. L'alimentation permet un bon déroulement de la journée de l'enfant, il assure sa santé physique et mentale. L'animateur s'assure que les enfants s'alimentent correctement.

Ce temps de repas est également un temps d'échange et de partage entre tous les enfants et les animateurs. Le fait que les animateurs mangent avec les enfants permet qu'ils veillent au bon déroulement du repas que ce soit sur le fait de « goûter de tout », pouvoir canaliser le niveau sonore de sa table ou encore faire respecter des règles de vie élaborées.

L'agent technique effectue la démarche de la norme HACCP afin de prendre la température et réalise également le plat témoin de chaque plat avec la date du jour. Elle effectue également la mise en température des plats et l'entretien des locaux et du matériel de cuisine. L'équipe d'animation sert les enfants individuellement.

Les menus proposés sont à la fois composés de viandes, de légumes, de poissons, ce qui permet aux enfants qui le souhaitent de ne pas manger de viande.

En effet, dans le cas d'allergies, des PRI (Protocole de Restauration Individualisé) peuvent être mis en place. Il est primordial que le dossier de l'enfant soit complet et d'en informer l'équipe d'animation. Le directeur rentrera donc les parents lors de l'inscription afin de trouver, ensemble, la solution qui répondra parfaitement aux besoins des enfants.

➤ 13h30 à 14h15 : TEMPS CALME

Le temps calme se déroule de 13h30 à 14h15.

Les enfants sont répartis en 3 groupes, les 3-4 ans, les 5 et les 6-11 ans.

- Les 3-4 ans : un temps de sieste est proposé aux enfants de 3 à 4 ans dans un premier temps. L'animateur raconte une histoire et fait en sorte que, au moins pendant 20 minutes, les enfants se reposent.
Dans un deuxième temps, si certains ne dorment pas, une animatrice prend en charges les enfants et leur font faire un temps calme mais avec un coin lecture et un coin dessins.
Dans un deuxième temps, une activité leur ait proposé à partir de 14h45, préparée en amont par l'équipe.
Le temps de sieste dure maximum jusqu'à 15h15. Un réveil échelonné se met en place si besoin afin qu'ils puissent profiter du temps d'activité.

- Les 5 ans et plus : un temps calme est proposé pour les 5 ans et plus. Les 5 ans sont dans une salle avec des couchettes mais ils ne dorment pas, ils se reposent avec une histoire et un fond de musique douce. Ce temps dure environ 20 à 30 minutes. Une fois ce temps écoulé, ils rejoignent une salle et continue le temps calme jusqu'à 14h45 avec un coin dessins et une coin lecture. Puis ils font l'activité préparée en amont par l'animatrice. Pour les 6 à 11 ans, le temps calme est un temps de lecture et de dessins mais dans le calme et en chuchotant.

Même si les enfants ne dorment pas, les enfants ont besoin de se reposer pour respecter le rythme biologique et une bonne digestion donc une meilleure santé. De plus ils sont plus réceptifs aux activités proposées en deuxième temps. Mais ils ont tout de même le droit de communiquer dans le calme avec les copains.

C'est pour cela que l'équipe s'assure que le volume sonore soit le respect de chacun.

X. LA VIE QUOTIDIENNE

1. L'accueil

L'accueil de qualité dépend de la dynamique et de l'organisation des accueils de loisirs. Mais aussi :

- Tout d'abord de l'accueil en lui-même quand l'enfant arrive le matin, il est important que l'équipe accueille l'enfant avec le sourire, la politesse, etc...
- Une visite des locaux (zones autorisées ou pas) pour les nouveaux,
- Rappel des règles de vie collective par groupe tout en souvenant que les enfants sont ici pour passer du temps « récréatif » dans le respect,
- Un petit sondage de quelques activités souhaitées et présentation du planning.

2. Le respect du rythme de chacun

Une arrivée le matin et un départ échelonné sont mis en place selon les sites périscolaires, les mercredis et les vacances. Cela permet un bon accueil de l'enfant et la famille.

Un temps calme après le repas du midi est très important pour le bon équilibre de chacun. Cela permet à l'enfant de se reposer, de se détendre, de faire travailler son imaginaire, en dessinant, en lisant... il se détend.

Les enfants ont aussi des temps libres pour se retrouver tous ensemble. Ce temps est important, il permet une cohésion entre les âges et les groupes, de jouer ensemble ou parfois seul, à l'intérieur comme à l'extérieur. Tout en respectant les règles de vie.

3. Le respect de l'hygiène des locaux

Les activités : l'équipe veillera à ce que les tables soient protégées par des nappes ou des calendriers avant de faire des activités manuelles à bas de peinture, colle mais aussi pour l'utilisation des feutres. Des tabliers ou vieux tee-shirts sont mis à disposition pour les enfants pour protéger leurs vêtements.

L'hygiène corporelle : l'équipe veillera à ce que les enfants se lavent les mains après les passages aux toilettes et avant de passer à table ou avant le goûter. Ils accompagneront aussi les enfants dans les divers actes selon le degré d'autonomie. Des vêtements de rechange sont mis à disposition en cas « d'accident ».

Le rangement : chaque jour, le rangement fait partie des règles. Les enfants sont sollicités à ranger les jeux et jouer qu'ils ont déballés mais aussi pour s'entraider à ranger. Les animateurs sont là pour les motiver et faire en sorte de laisser les lieux propres pour une meilleure utilisation.

4. Les médicaments et les soins

Les médicaments et les soins demandent une vigilance extrême. Si besoin, les médicaments seront préparés par un personnel qualifié (infirmier, médecin.) avant l'arrivée des enfants à l'accueil de loisirs. Ils seront placés dans un pilulier nominatif et seront placés dans la pharmacie sous clé, placée hors de portée des enfants.

Les médicaments sont donnés par l'assistante sanitaire, ou un animateur ayant le PSC1 (ou équivalent), ou un animateur référent sanitaire pour une période. Il devra remplir une fiche médicament en inscrivant son prénom.

Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont mis à jour au fur et à mesure des informations que les familles nous donnent. Un classeur spécial PAI est à disposition dans le bureau de la direction pour le consulter à tout moment. C'est aussi indiqué sur la liste de présence des enfants. Si l'enfant dispose d'un PAI avec un protocole particulier (asthme, injection, etc..), son sac (qu'il reste sur le site ou non) fourni par la famille, sera placé dans le bureau de la direction toujours au même endroit pour permettre d'y accéder sans difficulté en cas d'urgence.

Tous les soins effectués dans la journée devront **NECESSAIREMENT** être notés sur une fiche prévue à cet effet, et conservée, avec la date, la nomination de l'enfant, le « bobo » et le soin et signer et ce sera vérifié quotidiennement par l'équipe de direction. Chaque animateur d'un groupe d'enfants dispose d'une trousse à pharmacie contenant le nécessaire pour les premiers soins. Elle est vérifiée régulièrement afin qu'elle soit complète.

5. Le temps des repas

Le repas est un moment que les animateurs et les enfants passent ensemble dans la mesure du possible (au moins un animateur par table) selon les effectifs. Les animateurs essayent de tourner selon les jours pour permettre de partager des moments avec tous. Nous demandons aux enfants de rester calme dans la mesure du possible mais aussi pour respecter un niveau sonore acceptable sans oublier que c'est un moment convivial, de communication, de partage, d'échange. C'est un temps d'éducation à la santé, à l'hygiène, à la prise de conscience de l'importance et l'intérêt de manger équilibré et de goûter de tout. L'animateur veillera à ce que l'enfant s'alimente correctement.

Il sera demandé aux enfants qu'ils empilent leurs couverts au milieu de la table, que quelqu'un récupère les « déchets » et un qui nettoie la table. C'est important de les responsabiliser.

Tout régime alimentaire, allergie, intolérance... sera pris en compte.

6. Le goûter

L'horaire des goûters dépend des heures d'arrivée au périscolaires selon les sites, les mercredis et les vacances (qui sont les mêmes). Quel que soit l'heure, le temps du goûter reste essentiel dans les besoins des enfants mais il doit rester équilibré. C'est un temps de plaisir et de convivialité qui peut se faire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Il est important que sur chaque boîte, emballage, la date du jour soit notée et prendre une photo pour garder une traçabilité en cas d'intoxication ou tout autre problème.

7. Les objets venant de la maison

Il est dit et stipulé dans le règlement intérieur destiné aux familles en début d'année, que tout objet provenant de la maison, en cas de perte ou de vol, nous ne sommes pas responsables. Nous nous donnons le droit de récupérer un objet et de le rendre en main propre aux familles.

8. Les sorties

Elles permettent à des groupes d'enfants de quitter leurs lieux de vie quotidienne. Partir, que ce soit une journée, ou en séjour, pour agir autrement, pour mieux se connaître, connaître les autres, pour découvrir, apprendre, se rendre utile, se cultiver, se divertir, rêver, aider les autres ou raconter aux autres ; une quête, qui demeure avec la certitude qu'un enrichissement personnel peut être partagé ou donnée à d'autres. C'est un moment privilégié de sociabilisation de l'enfant où la vie en commun donne une vision différente de l'autre : savoir l'accepter, reconnaître ses différences, le respecter.

En sortie, les enfants appréhendent un environnement nouveau qui réponde à des besoins inhérents à leur nature : observer, communiquer, se détendre, partager, se cultiver, s'exprimer, participer, être curieux, tout simplement être bien, apprécier le moment...

Les sorties sont ludiques et en lien avec le thème proposé. Elles créent un lien social et un moment de partage et de complicité avec l'équipe.

Pour les activités en extérieur, ce sont les enfants et les animateurs de l'accueil de loisirs qui sont détachés sur la sortie à la demi-journée ou à la journée. Le directeur est donc considéré comme le responsable administratif de la sortie sur le plan civil et pénal. Cependant le directeur de l'accueil de loisirs désigne nommément un responsable de la sortie s'il ne peut pas être présent le jour de la sortie s'il ne peut être présent sur la sortie, pour diverses raisons.

L'équipe d'encadrants doit être qualifiée selon les règles du séjour. Le groupe en sortie doit disposer de moyens de communication (un portable d'un référent sera désigné) pour pouvoir joindre la direction à tout moment et que la direction puisse joindre l'équipe.

La préparation des sorties se font en amont lors d'une réunion.

S'assurer de connaître les compétences de chacun des animateurs de l'équipe qui partent en sortie.

Connaître la législation spécifique à ce type d'organisation au niveau des repas (garder la liaison froide ou chaude, garder les étiquettes de chaque produit livré par le fournisseur, regarder les dates de péremption...).

Donner les moyens aux animateurs d'associer les enfants et les jeunes à la préparation des sorties.

A chaque sortie, les animateurs devront remplir une fiche de sortie qui sera affichée dans le bureau. L'équipe devra se procurer également cette fiche ou l'on retrouvera toutes les informations suivantes :

- Lieux et heure de départ et d'arrivée,
- La destination et l'itinéraire,
- Le nom des enfants participants,
- Le nombre d'enfants participants,
- Les noms des animateurs,
- Un numéro lisible et joignable.

Les animateurs devront **IMPÉRATIVEMENT** avoir sur eux :

- Une trousse à pharmacie contrôlée en amont,
- Les numéros d'urgence,
- Les listes des enfants à jour avec le nombre

- Les copies de fiche sanitaire des enfants participants (si personne au centre)
- Les numéros de l'équipe, de direction et de la structure
- Les médicaments (avec ordonnance) et les goûters si besoin,
- Du linge de change,
- De l'eau, des sacs poubelle, des lingettes, etc...
- Des gilets jaunes.

Les enfants eux, devront se munir :

- D'une casquette et de la crème solaire si besoin,
- D'un sac à dos,
- D'une gourde,
- Des vêtements de rechange si nécessaire,
- Une tenue et une paire de chaussures adaptées.

Un animateur ne partira jamais seule en sortie avec un groupe. Il y aura toujours minimum deux animateurs en sortie

9. L'équipe d'encadrement

L'équipe rattachée au centre de Loisirs les enfants Do est composée d'un directeur, d'une directrice adjointe et d'environ 14 animateurs (trices).

Ils se constituent autour d'un projet commun et prépare ensemble le projet et les activités.

Il est important de définir le rôle de chacun dans tous les moments de la vie quotidienne.

10. Le matériel pédagogique

Le matériel pédagogique est géré par la direction. En cas de besoin de matériel particulier pour des activités périscolaires ou vacances, l'équipe devra préparer en amont une demande de commande de matériel auprès de l'équipe de direction lors des réunions de préparation.

11. L'infirmerie

L'infirmerie sera une pièce à accès régulés.

Seuls les enfants ayant besoin de petits soins pourront entrer accompagné d'un adulte.

Nous trouverons dans cette pièce les trousse à pharmacie.

L'équipe de direction sera en charge de veiller au stock de la pharmacie et des trousseaux et de vérifier que le cahier de soin soit complété.

XI. LES REGLES

1. Les règles de vie

La direction met en place des règles de vie non négociable donc le non-respect peut entraîner un danger physique ou moral pour le jeune.

- ➔ Chaque personne doit se respecter et respecter les autres, quel que soit son âge, sa culture et son milieu social. Une bonne communication est très importante au sein d'une équipe.
- ➔ Les activités doivent être menées dans un cadre sécuritaire, avec un taux d'encadrement suffisant, sur un terrain et des lieux sécurisés, avec un matériel adapté et en respectant les besoins psychologiques des enfants.
- ➔ Pour les déplacements à pied, un animateur sera positionné devant et un derrière pour les petits groupes. Quand les groupes sont plus importants, les animateurs se positionneront de la même façon mais avec des animateurs aussi postés au milieu, côté toute.

Dans le village et le long des routes, quand on peut utiliser des trottoirs les enfants sont en rang 2 par 2. Pour traverser, on utilise les passages piétons, (en expliquant aux enfants qu'on attend que le bonhomme soit vert) et surtout qu'il faut attendre le signal des animateurs, positionnés de chaque côté du passage, pour traverser.

Le rang doit se déplacer à droite de la chaussée, et en file indienne, on marche à gauche de la chaussée.

IMPORTANT : à chaque sortie les animateurs doivent impérativement porter un gilet jaune pour la sécurité de tous et être repérés par les enfants.

2. Les règles de fonctionnement / de collectivité

Elles sont proposées par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. Les règles de fonctionnement ont été élaborées et validées lors de la réunion de préparation. Tout le monde s'engage et doit les respecter.

3. Les accès régulés

Des espaces sont réservés à l'équipe ou aux enfants avec accompagnement. Le bureau, l'infirmerie et la cuisine seront accessibles par les enfants s'ils sont accompagnés. En revanche, la réserve de matériel et la lingerie seront strictement interdites d'accès. La cuisine sera possible d'accès pour les activités cuisine et seulement accompagné par les animateurs.

4. Le non-respect des règles

Si un jeune ne respecte pas les règles, elles lui seront réexpliquées individuellement en mettant en avant le danger possible ou les conséquences de son acte. S'il récidive, l'enfant est mis à l'écart pendant une courte durée et il lui est proposé de réfléchir et de prendre conscience de ce qu'il vient de faire. Si le problème n'est pas réglé, l'enfant sera conduit directement dans le bureau de la direction. Le directeur et son adjointe prendront une autre sanction selon le degré de gravité et informera l'organisateur et les parents.

XII. LES ACTIVITES

Pour répondre à ses objectifs, l'équipe pédagogique proposera des activités variées. Les animateurs présentent le déroulement de la journée ou de la période de vacances le premier jour en présentant le thème choisit. Les activités peuvent être modifiées selon la météo et autres contre temps.

Activités manuelles, sorties découverte, grands et petits jeux, chasses au trésor, expériences, contes. Les activités sont alternées (comme vu précédemment).

Pendant les vacances, des sorties seront prévues pour connaître la région telles que : des fermes pédagogiques, baignades, balade et jeux autour d'un lac...

Pendant l'accueil périscolaire, le thème est traité différemment selon les groupes.

L'animateur encadre les enfants, les aide quand il est sollicité mais n'agit pas à la place de l'enfant. Il est fortement apprécié par les enfants et la direction que les animateurs participent aux jeux.

Afin de permettre aux enfants de favoriser son autonomie et son intégration, les activités seront réalisées en petits groupes. Cependant il sera possible de mélanger les groupes pour organiser des grands jeux ou des sorties.

En cas de grosses chaleurs, il est recommandé de ne pas sortir l'après-midi et de privilégier des activités calmes au centre.

L'enfant a la possibilité de ne pas participer à l'activité. Aucune activité ne lui sera imposée. L'accueil de loisirs doit être pour lui un moment de plaisir et de détente. Néanmoins l'équipe d'animation essaiera de connaître la raison du refus. Elle devra s'adapter au mieux à la situation afin de répondre à ses envies dans la mesure du possible.

L'équipe mettra un projet d'animation en place pour l'accueil de loisirs et effectuera des projets d'activités également pour chaque action.

A chaque vacances scolaires, nous faisons appel à des prestataires de service afin d'organiser des sorties à la journée. Elles sont hebdomadaires pour chaque groupe.

Nous proposons en parallèle d'autres services aux familles sur les sessions d'été comme les mini-camps : dispositif proposé aux enfants. Deux animateurs permanents et un animateur référent du groupe partent et assurent l'organisation des camps. Les objectifs généraux restent rattachés à ceux de l'accueil de loisirs.

XIII. LA VIE D'EQUIPE

1. L'équipe d'animation

Elle est composée de 14 animateurs en moyenne avec 50% de diplômés, 30 % de stagiaire et 20 % de non diplômé. Su l'équipe d'animation doit être plus importante afin de respecter les critères de Jeunesse et Sport de l'exigence du service enfance-jeunesse-parentalité, des animateurs diplômés BAFA ou équivalent et/ou stagiaire seront embauchés.

Les animateurs préparent et animent les temps d'activités proposés. Une attention particulière est portée sur l'organisation de travail en équipe et sur la formation. Des temps de préparation en commun nous conduisent à recruter des personnes disponibles et mobilisées.

- Préparer et mener des activités : un temps de préparation et des réunions en amont sont organisés afin que l'équipe puisse se rencontrer, discuter du projet Pédagogique afin de préparer leurs plannings.

Les animateurs préparent leurs activités en amont (matériel, déroulement, modèles.) et s'assurent de l'état du terrain.

Les activités peuvent aussi être préparées pendant les temps calme dans le respect des normes d'encadrement et en prévenant les autres animateurs. Avec les enfants, ils mettent en œuvre les objectifs du Projet Pédagogique et mènent leurs activités en assurant la sécurité morale et physique de chacun. Ils sont responsables de leur groupe. Ils expliquent les règles de sécurité et les consignes, encadrent, participent aux activités et incitent les enfants à participer. Ils sont disponibles à tous moments.

A la fin des activités, les animateurs font un bilan avec les enfants. Le rangement du matériel à sa place se fait dans le respect des règles d'encadrement. Les enfants pourront être sollicités pour le rangement.

- La vie quotidienne : lors des moments de vie collective, les animateurs sont responsables de l'ensemble des enfants. Ils représentent un modèle pour les enfants et appliquent ce qui est leur est demandé (participation aux activités, respect des règles, du matériel...). Les animateurs ne peuvent pas faire ce qu'ils interdisent aux enfants.
- Évaluation des stagiaires : ils participent à la formation des stagiaires en partageant leur quotidien, en les conseillant, en répondant à leurs questions et donnent leurs avis sur leur évolution et pour l'évaluation.

2. Les animateurs stagiaires

Les animateurs en formation BAFA ont les mêmes responsabilités et effectuent le même travail que les animateurs diplômés. Ils proposent des activités, les mènent et les évaluent. Ils n'hésitent pas à solliciter l'équipe d'animation ou la direction pour une meilleure compréhension du fonctionnement ou pour les difficultés rencontrées.

Cheque animateur stagiaire BAFA rencontre au moins une fois par semaine le directeur ou son référent de formation pour faire un point sur sa formation (par une grille d'évaluation). La validation du stage portera sur la préparation, le déroulement des activités et le relationnel avec les enfants et l'équipe.

Pour les animateurs, connaître chaque enfant dont il a la charge doit être un objectif.

Connaitre signifie la possibilité d'échanger plus facilement et de façon plus approfondie avec la famille et l'enfant, la possibilité de comprendre, décoder au maximum de messages de cet enfant (ce qu'il dit mais aussi ce qu'il communique avec ses actes, avec ses attitudes.). Il est essentiel d'adapter nos réponses à chaque enfant en fonction de ce qu'il exprime et d'être attentif à la parole de l'enfant.

Pour ce faire, il est judicieux de regrouper les enfants d'âge homogène ayant des besoins, des intérêts, des rythmes de vie relativement proches facilitant ainsi la vie collective, la communication, la mise en place de la vie du groupe (les règles, les moyens matériels.)

L'animateur au contact direct des enfants intervient directement auprès d'eux dans des activités qu'il aura à mener seul ou en équipe.

Pour mener à bien cette relation, l'animateur devra :

- Être capable d'écouter l'enfant, l'encourager, s'amuser avec lui, imaginer, mais aussi de prendre en compte des tâches matérielles, d'avoir et de savoir user de son autorité. Il s'agit là de ses manières d'être, de vivre de sa conduite (surtout pour les cris, les gestes agressifs.)
- Être capable d'intervenir au niveau pédagogique en transmettant des savoirs. Il s'agit là de son comportement.

Mais ces rôles sont multiples :

- Garantir la sécurité physique, affective et morale des vacanciers
- Faire de la prévention sur l'alcool, le tabac, l'agressivité
- Être capable de travailler en équipe, communiquer
- Être respectueux des personnes, des locaux et du matériel, des règles et des lois
- Favoriser chez l'enfant la prise de responsabilité et veiller au respect des autres
- Agir avec l'enfant dans le respect de sa personnalité, c'est-à-dire, l'accompagner dans ses démarches et non faire à sa place
- Accepter de faire partie d'un groupe dans une **cohésion relationnelle** adultes/enfants qui n'entraîne pas la confusion des rôles et des statuts de chacun.

L'animateur doit partager les RESPONSABILITES en laissant aux enfants celles qui peuvent assurer réellement.

3. La direction

La direction s'occupe de la gestion administrative et pédagogique de l'accueil de loisirs. Elle est vigilante, présente et reste disponible à tout moment.

- La gestion administrative : la direction est responsable des autorités de tutelle. Elle déclare le centre, les locaux et l'équipe pédagogique auprès de Jeunesse et Sport. Elle est en contact avec la commune et les autres partenaires pour le bon fonctionnement et les autorisations nécessaires, prépare et équilibre le budget, rédige les documents obligatoires. En fin d'année scolaire, elle rend compte de l'activité auprès des différents partenaires.
- L'animation de l'équipe pédagogique : la direction est chargée de constituer l'équipe d'animation et de transmettre les objectifs pédagogiques et le fonctionnement de l'accueil de loisirs grâce au projet pédagogique. Pendant la préparation, elle est présente pour venir en aide aux animateurs et répondre à leurs questions. Elle veille à ce que les activités proposées respectent les objectifs du projet pédagogique. Elle participe à l'évaluation des activités. Elle est garant de la sécurité physique et affective de l'enfant et veille à ce que l'équipe d'animation le respecte. Elle doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe en rendant un dialogue harmonieux aux animateurs.
- La représentation et l'autorité : la direction est responsable des enfants et représentent pour eux l'autorité. Lorsqu'un enfant est amené à voir la direction pour des raisons de comportement, ou autres problèmes qu'il aurait, elle cherche à comprendre pourquoi l'enfant a réagi ainsi et ils trouvent ensemble une solution.

- La communication : la direction est à l'écoute de son équipe, des enfants et des familles. Elle est chargée de faire le lien et de transmettre les informations entre les différents intervenants.
Des affiches spécifiques sont prévues pour transmettre les informations aux animateurs et aux enfants (tableau, planning, affiches pour prévenir d'une sortie exceptionnelle, les informations obligatoires sur un séjour « interdiction de fumer... »)
- L'évaluation des stagiaires et des animateurs : la direction s'occupe de la formation des stagiaires : accompagnement, suivi et évaluation. Elle est aidée par l'équipe d'animation qui mène les activités avec les stagiaires et participe à l'évaluation. Elle rencontrera, en amont, au moins 2 fois l'équipe avant de venir travailler.

4. Le personnel d'entretien

Une personne rattachée à un prestataire extérieur vient faire l'entretien quotidien des locaux vers 18h.

5. Les pauses

Les pauses sont des moments importants de la journée qui sont obligatoires et nécessaires pour un bon travail et une bonne patiente. Elles doivent être prises par Toutes les personnes de l'équipe. Elles doivent être équitables.

Lorsqu'un animateur part en pause, son équipe doit en être informée.

En cas de difficultés, l'équipe de direction mettre en place un outil de répartition pour que les fumeurs et non-fumeurs prennent leur pause.

6. Les réunions

Des réunions sont organisées régulièrement durant l'année scolaire pendant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

Elles concernent :

- Les péricolaires (environ 6h par période)
- Les mercredis (environ 4h par période)
- Les vacances scolaires (environ 8h par période)

Des réunions peuvent être ajoutées si l'équipe ou la direction en ressentent le besoin.

XIV. LES RELATIONS HUMAINES

1. La relation équipe pédagogique et les enfants

Elle est basée sur un respect mutuel. L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer en expliquant les choses simplement et non en leur criant dessus. Il représente un modèle pour les enfants et applique ce qui leur a demandé comme la préparation des activités, le respect des règles de vie, le matériel...) l'animateur est à l'écoute des enfants et prend en compte leurs besoins et leurs envies dans le déroulement des activités.

Les enfants doivent écouter les règles de sécurité, les appliquer et respecter les consignes liées aux activités. L'animateur ne doit pas hésiter à rappeler les règles et les dangers que représentent pour eux le non - respect de celles-ci. Une relation de confiance s'établit entre les deux afin que les enfants n'hésitent pas à se confier à leur animateur et pour lui signaler tout problème de santé ou de ressenti vis-à-vis du groupe. La direction peut mener des activités avec les enfants et prendre alors le rôle d'un animateur.

2. La relation équipe pédagogique et les familles

La satisfaction des familles et l'échange avec elles sont importantes pour accueillir au mieux les enfants. Nous pouvons envoyer le projet et recueillir les informations utiles pour l'accueil des enfants de leurs enfants.

Avant et après l'accueil de loisirs, ce sont des moments pour échanger entre l'équipe pédagogique et les familles. Les animateurs se rendent disponibles pour répondre aux questions et aux besoins des parents. Tout problème rencontré avec un enfant sera rapporté aux parents et redirigé vers la direction si besoin.

3. La relation entre l'équipe d'animation et la direction

La direction instaure une entente agréable et de confiance avec son équipe d'animation. Cette relation est basée sur le respect de chacun. L'équipe d'animation est impliquée dans le projet pédagogique. Pour faciliter la communication dans l'équipe, des référents sont choisis en début d'année scolaire sur chaque site.

La direction fait passer les informations au référent, qui lui informe les animateurs de son groupe.

ATTENTION ! Le référent est responsable de la tablette, des listes d'enfants, transmet les informations, s'occupe de l'organisation et la répartition des groupes toujours en accord avec la direction.

Cependant, ça fonctionne dans les deux sens. Le référent se doit de passer les informations de son groupe à la direction. Ce fonctionnement n'empêche pas la communication spontanée entre les membres de l'équipe. Toute information sur un problème rencontré par un enfant est rapportée à l'équipe de direction afin qu'elle puisse en informer les parents. Un cahier d'informations est installé dans la partie du séjour réservée aux animateurs pour les informations soient notées.

Chaque animateur est invité à le regarder au moins une fois par jour. L'équipe de direction peut relayer l'équipe d'animation en cas de sous-effectif et aide les animateurs lors des moments de vie quotidienne.

4. La relation entre l'équipe pédagogique et les partenaires

L'équipe pédagogique prendra contact en amont des différents acteurs du territoire. Pour prévenir de notre arrivée, du nombre d'enfants, des visites, des risques sur le territoire...

Nous prendrons contact avec la mairie, la gendarmerie, les pompiers, le voisinage...

Puis pour préparer les activités, nous prendrons contact avec l'office du tourisme pour les balades, les sorties en forêt (carte du territoire, endroits accessibles...)

Les partenaires : l'accueil de loisirs met en place un partenariat avec différents acteurs du territoire.

5. La relation entre l'équipe pédagogique et le service enfance jeunesse parentalité

L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs est en communication avec le responsable du service enfance-jeunesse-parentalité.

L'équipe de direction fait passer les informations de l'ALSH au responsable.

En sens inverse, le responsable fait passer des informations importantes et aide à la construction de l'accueil de loisirs.

Le responsable du service est là pour orienter, accompagner et aider l'équipe pédagogique dans la création et le suivi de l'accueil de loisirs.

XV. LES POINTS NON NEGOCIABLES

1. Pour les enfants

- ❖ Le tabac est strictement interdit dans les locaux
- ❖ L'autorisation à la cigarette se fera au cas par cas, en accord avec les prescripteurs et selon des règles bien établies (nombre, lieux, moment...)
- ❖ Ne pas aller dans les lieux où l'accès est interdit
- ❖ Les comportements violents et humiliants sont à bannir.

Ces règles s'appliquent dès le premier jour

Des sanctions seront mises en place en cas de non-respect des règles de la part des enfants. Cependant, celles-ci doivent avoir un but pédagogique. Il est important de faire prendre conscience à l'enfant de l'erreur qu'il a commise et des conséquences engendrées en ouvrant un dialogue.

Si une sanction est prise, elle devra être justifiée et adaptée. L'animateur devra alors en informer le reste de l'équipe.

Il ne faut pas oublier qu'il est préférable de privilégier les réactions réfléchies aux réactions spontanées.

2. Pour les animateurs

- ❖ L'animateur ne doit ni frapper, ni humilier l'enfant
- ❖ Il doit être assidu dans son travail, ponctuel.
Tout retard ou absence doit d'être justifié.
Une absence doit être accompagnée d'un justificatif comme un arrêt de travail...etc. L'animateur doit communiquer à la direction s'il reprend ou non le travail suite à un arrêt dans les meilleurs délais afin que la direction réorganise les équipes.
- ❖ Il doit faire attention aux camaraderies, à son langage et à la communication au sein de l'équipe et devant les enfants.
- ❖ Il est responsable des jeunes et le taux d'encadrement doit être respecté.
- ❖ Il ne doit pas fumer devant et en présence des enfants. Le tabac est interdit dans les locaux.
- ❖ La détention et/ou consommation de produits illicites est interdite et donnera lieu à un renvoi immédiat sans délai ni alerte (en concertation avec l'organisateur)
- ❖ Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties et non une distraction personnelle. *Un téléphone portable avec un numéro professionnel a été mis à disposition aux personnes référentes de chaque site.*

ATTENTION CES REGLES SONT VALABLES POUR TOUS

Cependant, un renvoi doit rester exceptionnel.

Tout enfant ou adulte ayant un comportement dit « dangereux » pour lui-même ou autrui se verra renvoyer après concertation avec l'organisateur.

La décision est discutée en équipe mais revient tout de même à la direction et l'organisateur.

XVI. LE BUDGET

Le budget sera géré par la direction de l'accueil de loisirs. Elle le vérifiera tous les jours pour les rentrées et les sorties avec les justificatifs nécessaires (devis, ticket de caisse, factures, ...

Cependant, il laissera de la main d'œuvre sur le budget pédagogique, avec un montant défini, envers les animateurs afin de convenir de leurs plannings d'activités, principalement sur les sorties et achats de matériel.

XVII. L'EVALUATION

Elle permet de savoir si les objectifs pédagogiques et personnels ont été atteints et de vérifier si les moyens mis en place pour leur réalisation ont été efficaces.

1. Qui évalue ?

La direction, les animateurs, le retour des enfants et l'organisateur.

2. Comment ?

L'évaluation a lieu tout au long de l'année scolaire par période (périscolaire, vacances, mercredis) par différents moyens.

- Pendant l'activité : en observant les enfants réaliser l'activité ;
- Pendant les moments de vie collective (hygiène, repas...) : l'animateur est à l'écoute, observe et donne de l'attention aux enfants pour avoir un retour des moments passés en activités, pendant le repas, etc... ;

- Pendant les bilans : pendant les réunions, les animateurs s'expriment sur les déroulements de leurs activités et selon le ressenti des enfants ;
- Le retour de la direction et de l'organisateur.

3. Quel intérêt

Lors des réunions de régulation, les animateurs et la direction partagent leur évaluation. Ils réadaptent, si besoin le fonctionnement ou les activités à venir afin de répondre au mieux aux objectifs pédagogiques fixés précédemment.

4. Les critères d'évaluation

Afin d'évaluer les objectifs pédagogiques nous mettons en place des critères d'évaluation :

- Au nombre et à la diversité des activités, un planning est mis en place que ce soit pour le périscolaire, les mercredis ou les vacances ;
- Au comportement de l'enfant dans les différents temps de la vie quotidienne et pendant les temps d'activités
- Au nombre, à la participation et prise d'initiative de la part des enfants ;
- A la convivialité, l'ambiance ;
- Aux entretiens individuels de chaque animateur,
- Aux échanges avec les parents, informations transmises aux différents « acteurs » ;

CONCLUSION

Ce projet pédagogique est un outil pour la cohésion d'équipe et la cohérence des pratiques (tant dans la prise en charge des enfants que dans les échanges avec les parents). Il nous permet d'avoir un regard plus objectif sur notre posture professionnelle : d'analyser et d'évaluer nos pratiques

Il nous permet de tous travailler en collaboration avec l'équipe d'animation, la direction, les familles et les enfants.

Excusez
LE DÉSORDRE
les enfants
Créent
des Souvenirs !

Je Suis 
Animateur.fr

L'INDISPENSABLE
DE L'ANIMATEUR
(PRESQUE) PARFAIT

LES ANNEXES

1. Le projet d'animation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise comme sur un fonctionnement.

Le temps

- La durée et les temps de préparation
- La durée du projet
- L'échéancier du projet.

Le lieu

- Le ou les lieux de déroulement du projet
- Le lieu de « replis » en cas d'imprévu.

L'organisation

- La sensibilisation
- Les animateurs concernés
- Définition des rôles de chacun
- Les activités prévues et leur contenu
- A qui s'adresse-t-il
- Le matériel nécessaire
- Le projet porte-t-il son nom ?

Les objectifs

- Il découle du projet pédagogique
- Quels sont-ils ?
- Pourquoi ?
- Comment les atteindre ?
- Sont-ils réalisables ?

L'évaluation

- Elle peut être faite avec les enfants
- Quand sont prévus les temps d'évaluation
- Comment fait l'évaluation, quels sont les outils

2. Le projet d'activité

Il concerne une activité en particulier.

Il faut définir :

- La finalité de l'activité : pourquoi je fais cette activité ?
- L'intérêt pour les enfants : avant de commencer, est-ce intéressant pour eux de participer à ce projet ?
- Le nom de l'activité : trouver un nom sympa
- Le nombre d'enfants concernés ; le projet sera différent selon le nombre
- L'adaptation à l'âge des enfants et leurs handicaps : prendre en compte leurs besoins, leurs envies, selon leurs possibilités
- Le lieu : dedans, dehors, dans la forêt...
- La durée : 15 minutes, une heure.
- L'installation : sa durée et son lieu de préparation, de cette mise en place
- La sensibilisation : elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enfants de se mettre dans l'ambiance donc de réaliser une activité qui les motivera plus
- Le matériel nécessaire : ciseaux, colles, peinture, etc.
- Prévoir le déroulement et le contenu de l'activité
- Respecter le rythme des enfants : en fonction de l'âge, du handicap, de la fatigue.
- Prévoir le temps de rangement : l'activité est terminée une fois le rangement du matériel et de la salle fait
- Prévoir un déroulement en toute sécurité : trouver un endroit sûr, une trousse à pharmacie, un temps de repos...
- Le nombre d'animateur requis

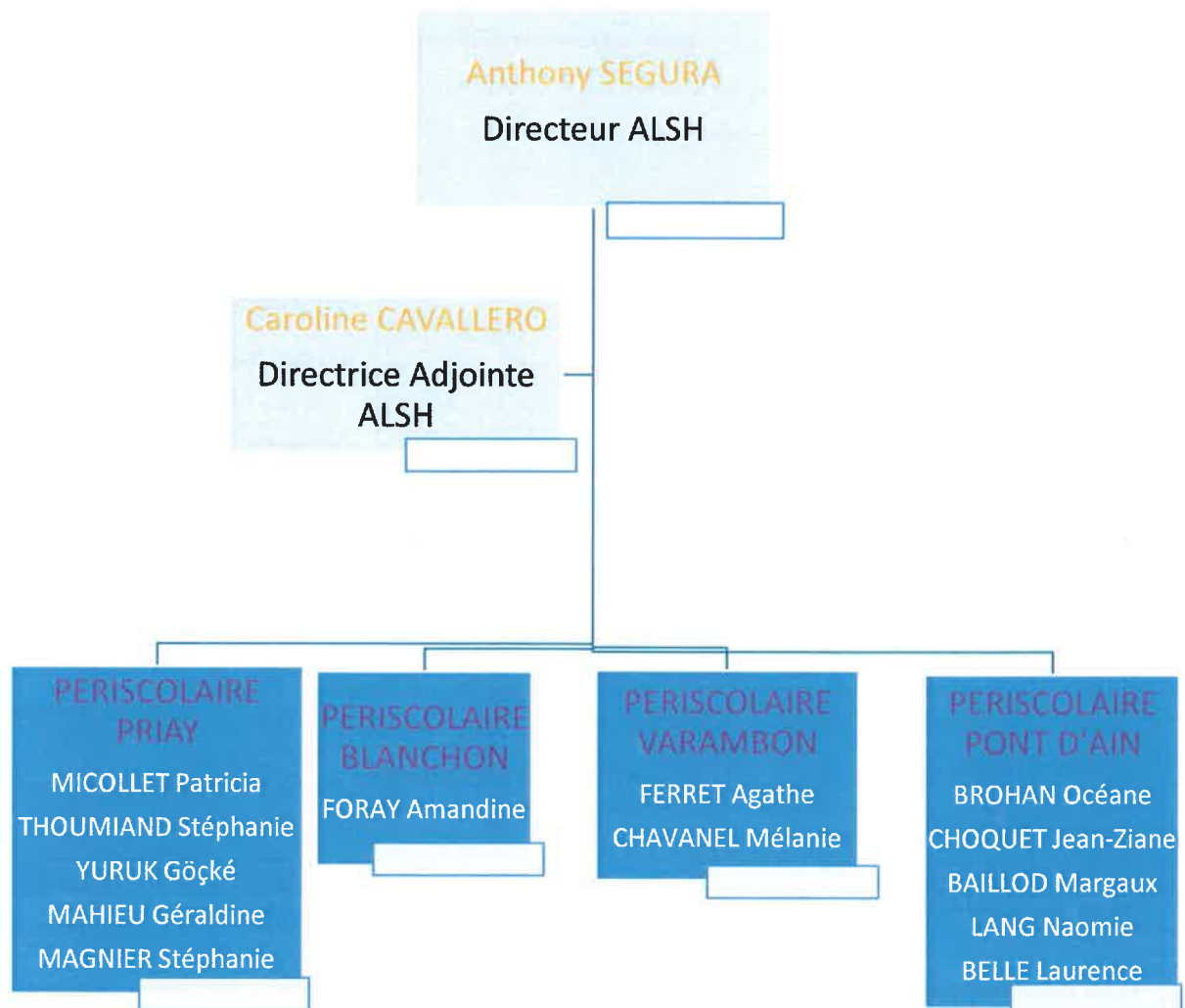
3. Règles pour les enfants

- Respecter le sommeil des autres et chaque personne
- Goûter selon la mesure du possible à tous les plats
- Participer aux actes de la vie quotidienne
- Utiliser les téléphones pendant les temps libres
- Rester dans les chambres après 22h30
- Aider si possible au rangement de l'activité
- Respecter la loi, les locaux, le matériel, les affaires des autres, les camarades, les adultes
- Limiter les relations amoureuses dans la mesure du possible
- Ranger les chambres ou tentes
- Ne pas gaspiller, ni jouer avec la nourriture
- Aucune forme de violence physique, verbale, etc
- Être poli, ne pas dire de gros mots
- Avoir une bonne hygiène
- Ne pas crier.

4. Règles pour les animateurs

- Pas d'alcool, de drogues, etc...
- Des pauses pour tous y compris les non-fumeurs
- S'entraider entre animateurs
- Régler les conflits hors de la vue des enfants
- Montrer l'exemple, être poli, ne pas dire des gros mots, ne pas crier
- Respecter les horaires
- Être de bonne humeur
- Communiquer entre animateurs
- Participer aux actes de la vie quotidienne
- Respecter la loi, les locaux, le matériel, les affaires des autres, les adultes et les enfants
- Ranger le matériel au fur et à mesure
- Ne pas gaspiller, jouer avec la nourriture
- Aucune forme de violence physique, morale entre adultes et avec les enfants
- Avoir une bonne hygiène de vie
- Utiliser le portable uniquement pour un usage professionnel

5. L'organigramme de l'ALSH « Les enfants do »



6. L'organigramme de la CCRAPC

ORGANISATION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN-PAYS DU CERDON AU 1^{er} avril 2022

POLE ADMINISTRATION-MARCHES

Responsable du pôle : **Mireille Bouvier**
Instances, institution, achats publics, assurances, RGPD

Accueil, portage repas à domicile, suivi OPAH et SPANC : **Angelique Armand**
Assistante administrative : **Julie Chauby**
Assistante administrative : **Catherine Poirier**

POLE RESSOURCES-FINANCES

Responsable du pôle : **Maryline Blache**

Comptabilité, budget : **Valérie Lurien-Stephanie Fromont**

Assistants RH : **Cindy Fievet et Julie Chauby**

POLE ENVIRONNEMENT-BATIMENTS

Responsable déchets et référente ACI : **Cynthia Nouveau**
Coordonnateur et référent technique déchets
Responsable des agents des déchèteries
Cedric Kalavoulos

Chargée de mission assainissement non collectif
Marjorie Boulard

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Veronique Szysz-Chauvin

Assistante de direction : **Mireille Bouvier**

Directrice adjointe en charge du projet de territoire et du CRTE : **Laurence Daguer**

POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Responsable du pôle et directrice adjointe : **Laurence Daguer**
Economie, tourisme, droit des sols, habitat

Urbanisme : **Emilie Moutou**
Projet Alimentaire Territorial : **Thibaut Robin**
Petites Villes de Demain – OPAH – Rénovation énergétique : **Claire Géraud**

POLE ENFANCE-JEUNESSE

Coordinatrice petite enfance et parentalité : **Barbara Jansoudy**

Directrices des multi accueils
Stephanie Ducrozet
Delphine Giraud-Sauveur
Sandrine Chastagner

Responsable du RAM : **Frédérique Barcelo**

Coordinatrice enfance-jeunesse et parentalité : **Marine Soudy**

Directeurs ALSH
Maxence Ryckewaert et Anthony Segura

Chargée de mission TAP, CLAS, PEDT
Sandra Charagny

DE 3 À 6 ANS : LES MATERNELLES

ATTRIBUTS

- **Imaginaire** : identification, affectivité : histoires invraisemblables, élucubrations
- **Dynamisme** : besoin physique énorme, en mouvement perpétuel
- **Découverte du monde** : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel
- **Découverte de soi et de soi avec les autres** : début de la socialisation, début difficile, égocentrisme
- **Apprentissage des codes et règles du monde collectif**
- **Découverte de son corps, des deux sexes**, de leurs différences, peu pudique
- **Plaisir immédiat** : incapacité à se projeter dans un monde futur, non visualisation de projets



BESOINS ET INTÉRÊTS

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse



ATTITUDE DE L'ANIMATEUR

- Sécuriser, présence constante, vigilance, ne pas se prendre pour le papa ou la maman
- Valorisation
- Création d'un climat de sécurité affective, de confiance
- Adulte = modèle, référent, un repère stable
- Organisation « rigide »
- Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa dose d'affection en fonction de son individualité, de sa différence



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Contact physique : besoin de câlins, de tendresse, de caresses, de bisous
- Le doudou, objet symbolique (à ne pas perdre surtout, avoir un nounours de rechange au cas où)

AFFECTIFS

INTELLECTUELS

SOCIAUX

- Acquisition du langage
- Ne sait pas lire
- Découverte du monde, les « pourquoi »
- Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets
- Construire et détruire
- Plaisir immédiat
- À 4 ans, compte jusqu'à 5
- À 5 ans compte jusqu'à 20

- Ne pas lui parler « bête », ce n'est pas cela qui va lui permettre d'apprendre avec finesse sa langue
- Lui donner de vraies réponses, ne pas mentir ou inventer
- Un enfant qui pose une question est capable d'entendre la réponse (Dolto)
- Aide et apprentissage, stimulation, encouragement
- Ne pas faire à sa place, faire avec
- Respect et valorisation des réalisations
- Coins adaptés

- Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation (école)
- Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes
- Grand sens de la propriété
- Premiers contacts avec la vie de groupe
- Dépendance vis à vis des autres, l'adulte surtout
- Peu de différences entre filles et garçons

- Protéger « la bulle personnelle de l'enfant », sa propriété sa voiture, son jouet, etc.
- Ne pas imposer le partage, éventuellement le suggérer

- Ritualiser les journées, les activités : régularité, répétition
- Expérimenter, inventer, créer
- Patouillage, barbouillage, gribouillage
- Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, libres
- Papiers déchirés, modelage, peinture avec les doigts, les pieds, cailloux, cubes, cartons, etc.
- Jouer avec les matières
- Découverte avec les travaux manuels
- Jeux autour des 5 sens

- Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition
- Besoin d'un coin personnel, aménagé
- Coin de chacun personnalisé, réservé à soi (le coin lit) : cartes, photos des parents, trésor
- Agir seul, jouer seul
- Aménager des « coins jeux » : poupées, lecture, voiture, marchande, marionnettes, dessins

PHYSIQUES

- Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps
- Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements
- Non dissociation buste-jambe, gauche-droite
- Vivre et se reposer à son rythme, dormir
- Vite fatigué
- Grande importance de la vie quotidienne
- Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes
- Masturbation
- Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens
- Énurésie fréquente

PSYCHOLOGIQUES

- Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
- Imiter pour se construire
- Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
- L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
- Besoin de jouer seul à certains moments

- Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir, mais sait l'exprimer...
- Patience, nombreuses répétitions, surveillance, vigilance
- Discretion vis-à-vis du groupe dans certaines situations (pipi au lit, etc.)
- Peu pudique : faire attention !

- Encouragement, confiance, sécurisation, rôle d'aide et non de « maternage » : accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire
- Il vérifie, explique, encourage
- L'autonomie s'apprend, elle ne s'acquiert pas toute seule
- Installation de locaux permettant à l'enfant de se débrouiller tout seul
- Entrer dans les jeux sans effraction
- Respecter et valoriser le jeu de l'enfant même s'il vous paraît futile et insignifiant (Ne pas dire à un enfant « vient on va jouer », car il joue déjà, même et surtout s'il est en train de parler à un caillou !)
- Prendre au sérieux ses histoires, les écouter. Elles sont très sérieuses
- L'enfant de 6 ans ne se considère pas comme un bébé

- Expériences motrices : courir, sauter, nager, grimper, danser, etc.
- Expériences sensorielles, éveil des sens : éducation au goût, au toucher, à l'ouïe, à la vue
- Équilibrer les types d'activités sur le séjour et la journée. Repos après le repas, sieste ou activités tranquilles
- Changer souvent d'activité (20 minutes)
- Sous forme de jeu
- Manipulation d'outils et de matériaux divers transformables (terre, sable, boue, carton, bois, etc.)

- Se servir seul, se laver seul, s'habiller seul, etc. même si l'adulte est toujours présent
- Séjour à thème, mascotte, tout doit être imaginaire : des petits pois au savon, du dortoir au poney, etc.
- Transformer le quotidien, le rendre ludique et magique
- Contes, histoires tous les soirs au coucher. Se déguiser, jouer à faire semblant
- Activités de création individuelle

DE 6 À 11 ANS : LE PRIMAIRE

ATTRIBUTS

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises
- Concentration et mûrissement
- Âge du sérieux
- Contrôle croissant des réactions émotives
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis
- Dispersion et turbulence
- Âge du déséquilibre
- Curiosité
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi
- Dès 9 ans : différences entre groupe des filles et des garçons
- Importance du leader
- Déclin de la sexualité
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition
- Dès 11 ans : dénigrement et critique du monde
- Âge ingrat : révolte, indépendance
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées



BESOINS ET INTÉRÊTS

- La personnalité s'affirme
- Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dramatiser pour se rassurer
- Besoin d'affection
- Vie d'équipe, besoin de copains
- Capacités de coopération et de discussions



ATTITUDE DE L'ANIMATEUR

- Instaurer un climat de sécurité affective mais discrétion, pas de démonstration
- Règles de plus en plus précises
- Écouter mais aussi dramatiser
- Être vigilant sur la bande de copains, enfant à l'écart



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Coexistence des coins individuels et collectifs
- Démonstrations affectives discrètes
- Activités d'expression

AFFECTIFS

- Explorer, manipuler, coordonner
- Rêver, mémoriser
- Perfectionner ses attitudes
- Âge des principales acquisitions
- Recherche de savoir
- Indépendant pendant le jeu
- Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
- Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie)
- Enfant à de l'énergie pour faire des apprentissages

- Donner de vraies réponses, fiabilité
- Valoriser les réalisations
- Écouter, guider, apporter des précisions
- Éveiller leur curiosité
- Susciter de l'intérêt

- Se servir d'outils (découvrir, assembler, coller, construire, mouler, sculpter, tresser, manipuler)
- Jeux de construction
- Proposer des techniques, des idées et des matériaux
- L'instrument de musique
- Coin lecture, jeux de logique
- Jeux de découverte et d'apprentissage
- Thématique autour des sciences, aventure, technologie, évasion

INTELLECTUELS

- École
- Importance grandissante du groupe, ou de la bande
- Faire pour les autres, aider
- L'amitié : meilleur ami
- Sens des responsabilités
- Intérêt pour l'environnement
- Distinction garçon/fille
- Parents ne sont plus les seules références

- Attitudes de respect du matériel et des autres
- Donner des responsabilités réelles
- Aider le groupe à s'organiser mais le laisser évoluer, surveiller les « leaders »
- Besoin de cadres et de règles

- Jeux collectifs et jeux sportifs où l'on se mesure à l'autre
- La règle
- Jeux de société (cartes)
- Collections, le troc
- Lutter, se bagarrer
- La cabane, la bande
- Tous les jeux faisant appel au réel
- Jeux sportifs où l'on se mesure à l'autre
- Entrée à la grande école (centre de loisirs, club sportif, conservatoire)

SOCIAUX

PHYSIQUES

- Maîtrise du corps
- Maîtrise de l'esprit
- Besoin de se dépenser
- Se fatiguent vite et récupèrent vite
- Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité
- Besoin de dormir (environ 10 h)
- Bon appétit

- Favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante
- Jouer le rôle de l'arbitre
- Veiller au rythme
- Gérer la fatigue physique

- Activités permettant à l'enfant d'exploiter ses capacités physiques
- Jeux de performance et de pleine nature
- Activités physiques individuelles et collectives
- Vers 10 ans : importance de relever des défis, d'aller plus loin

PSYCHOLOGIQUES

- Découverte de l'autre, du MONDE
- Prévalence de la tendresse sur les désirs sexuels
- Oui aux valeurs des adultes
- Obéissance
- Stade de la personnalité polyvalente (WALLON)
- Ne croit plus en la toute puissance parentale / se détache des parents
- Recherche des autres
- Référence aux adultes qu'il connaît (père, couple...)
- Découverte de la vie, de la mort aussi
- Phase de latence (FREUD) cela ne signifie pas que la sexualité n'existe pas!
- Intériorisation
- Établir des règles du jeu
- Essai de se donner une morale (maîtrise du non)
- Importance du mensonge
- Essai de braver l'interdit parental (bêtises multiples)

- Respecter les références de l'enfant
- Valoriser et accompagner
- Fiabilité de l'adulte
- Faire passer des habitudes de respect de soi et des autres
- Répondre à leurs questions, à leur curiosité
- Suaviser l'intérêt de l'enfant
- Être vigilant aux changements d'humeur, aux bagarres, etc.
- Être vigilant aux bêtises éventuelles

- Histoire (héros, T.V., etc.)
- Jouer à ... jouer la comédie, théâtre, mime, sketches
- Le livre, la BD
- La nature, le camping
- Le chant, la danse, la musique
- Jeux d'expression
- Développer leur curiosité à travers des activités, thématiques autour des sciences, de la nature, etc.